

Monsieur le Président  
Communauté d'Agglomération  
Grand Auch Cœur de Gascogne  
1 rue Darwin  
32000 Auch

LE MAIRE

Auch, le 3 octobre 2024

Objet : Avis de la mairie d'Auch sur la modification simplifiée n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune de Pavie

Monsieur le Président,

En réponse à votre consultation concernant la troisième modification simplifiée du PLU de Pavie, dont les objectifs sont les suivants :

- Concernant le règlement écrit : modifier le règlement pour la couleur des menuiseries, le stationnement, l'implantation des bâtiments et les toitures ;
- Concernant le règlement graphique : supprimer l'emplacement réservé sur la Hout de long et supprimer le hachurage de l'OAP sur les parcelles de Mme RAYNAL (qui apparaît sur la cartographie du PLU) ;
- Modifier l'OAP sur le secteur de Laujolle.

Nous avons l'honneur de vous informer qu'après étude des documents transmis par vos services et compte tenu des projets de développement émis par la commune de Pavie, la mairie d'Auch émet un avis favorable à la modification simplifiée du PLU de Pavie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,



Christian LAPRÉBENDE

